



202604-07

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260408-20260407-DE

mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 19 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Absent avec procuration :

Absent sans procuration :

Date de convocation : 31 Mars 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Désignation des représentants au CVS à l'EHPAD de CAVAN

Monsieur le Maire informe que le Conseil de la Vie Sociale ou CVS, est une instance d'expression des personnes accompagnées, les résidents, et de leurs familles, elle est obligatoire depuis la loi du 2 janvier 2002 dans toutes les structures sociales et médico-sociales faisant de l'hébergement. La commune doit être représentée par des membres du Conseil Municipal.

Les représentants du CVS ont pour rôle d'établir un lien entre l'EHPAD et la commune.

Il est proposé de désigner quatre représentants du Conseil Municipal au sein du CVS dont Monsieur le Maire représentant d'office comme suit :

Monsieur Maurice OFFRET (représentant d'office)

Madame Magali BODEREAU

Madame Céline TREDAN CABOCO

Madame Lucie ARZUL

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la désignation des représentants au CVS à l'EHPAD de CAVAN comme présentée ci-dessus



202604-07

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260407-DE

mairie

ti ker

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la désignation des représentants au CVS à l'EHPAD de CAVAN comme présentée ci-dessus

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Magali BODEREAU



Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État